



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question au Gouvernement n° 3469

Texte de la question

ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. La parole est à M. Michel Grall, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Grall. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

Monsieur le secrétaire d'État, nos anciens combattants méritent une attention toute particulière compte tenu des sacrifices qu'ils ont consentis pour la France. Nos soldats déployés sur les théâtres d'opérations extérieures continuent de payer un lourd tribut à notre engagement pour la paix. Je m'associe naturellement à l'hommage rendu aux cinq militaires tombés ce matin au champ d'honneur en Afghanistan et j'adresse mes sincères condoléances à leurs familles.

La revalorisation des pensions des anciens combattants et les conditions d'accès à la carte du combattant sont deux préoccupations majeures. Les engagements pris par le président de la République en 2007 nous ont permis de progresser sur ces deux sujets. Je pense par exemple à l'attribution de la carte du combattant, dont pourront désormais bénéficier les anciens des opérations extérieures.

Nous connaissons la réalité du contexte budgétaire. La crise économique et financière de 2008 a changé la donne. Cependant, dans ce contexte difficile, la France ne doit pas oublier ses anciens combattants. Ils méritent toujours toute la reconnaissance de la nation.

En cette veille de fête nationale, alors que la France va malheureusement célébrer dans le deuil ses armées, pouvez-vous réitérer l'engagement du Gouvernement en faveur de nos anciens combattants ?

(Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Marc Laffineur, *secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants*. Comme tous les Français, comme vous tous, monsieur le député, je suis évidemment bouleversé par l'attentat qui a eu lieu ce matin. Je pense aux familles et je sais trop bien ce que ressentent les parents lorsqu'on leur apprend la mort d'un de leurs fils, ce que ressentent leurs frères, leurs soeurs mais aussi tous leurs camarades qui sont à Kaboul et pour qui c'est aussi un traumatisme psychologique énorme.

Depuis quatre ans, vous avez raison, beaucoup a été fait pour les anciens combattants, à la demande du Président de la République et sous la responsabilité de François Fillon, et c'est normal parce que nous avons tous une dette envers eux.

La retraite du combattant a été augmentée de plus de 35 % depuis 2007 (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*), dans un contexte économique extrêmement difficile, vous l'avez remarqué, alors que l'État a perdu 20 % de recettes en 2009. Une allocation différentielle a été mise en place en 2007 en faveur des veuves des anciens combattants. Elle représentait 550 euros, elle représente maintenant 834 euros, soit une augmentation de 50 %. Il y a eu un dégel des pensions des militaires ayant combattu pour la France dans les pays devenus indépendants, et cette dé cristallisation a été un moment très fort. Le point d'indice des pensions militaires d'invalidité a été revalorisé. Les critères d'obtention de la carte du combattant ont été assouplis pour ceux qui combattent à l'extérieur. Une aide a été accordée à tous ceux qui ont été enrôlés de force dans les troupes allemandes pendant la guerre. Des mesures ont été prises pour aider les enfants de harkis à entrer dans la

fonction publique ou à acquérir des formations.

Voilà tout ce qui a été fait à la demande du Président de la République. Je crois que cette majorité peut être fière de ce qu'elle a fait pour les anciens combattants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3469

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juillet 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 juillet 2011